Premièrement elle devra suivre attentivement en se les assimilant les progrès véritables. Cans ce but, elle devra cultiver la philologie et les sciences qui en dépendent, ainsi que les langues orientales et la paléographie ; car il ne faut pas que la vérité combatte l'erreur avec des armes inférieures.

En second lieu, la commission biblique maintiendra intègre l'autorité des saintes Ecritures dont l'intelligence ne doit pas être cherchée à la façon hétérodoxe surtout dans l'érudition extérieure.

C'est au magistère de l'Eglise que Dieu a conféré l'interprétation sûre, vraie et légitime des Ecritures. Il faut donc se garder contre une admiration exagérée des hétérodoxes ; employer la critique, mais se garder de toute intempérance de jugement.

Troisièmement, dans l'exposition des Ecritures, la commission maintiendra les sens authentiquement reconnus ; quant aux sens sur lesquels il n'y a pas encore de définition de l'Eglise, la discussion demeure libre ; mais la commission devra s'appliquer à sauvegarder la concorde des esprits ainsi que l'autorité des vérités révélées et de la tradition divine.

Dans ces discussions, la commission apportera tantôt la lumière de ses jugements et tantôt la force de son autorité.

Ces études mûries permettront au Saint-Siège de déclarer ce qui doit être tenu inviolablement, ce qui est laissé à des investigations plus hautes et ce qui est laissé au libre jugement de chacun.